

**Année scolaire 2024-2025**

**INSCRIPTION A L'INTERNAT POUR LE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE**

**A transmettre avec le paiement au plus tard 04 septembre 2024 au service de Gestion**

Nom et prénom de l'élève : ..... Classe : .....

N° Port. de l'élève : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Mail du responsable légal : .....

N° de Tél.: ..... N° Port.: ..... N° Prof.: .....

L'inscription à l'internat oblige au respect du règlement intérieur.

Le paiement du forfait se fait à l'avance auprès du service de gestion du lycée. Le 1<sup>er</sup> versement doit être de 300€ minimum. **Vous pouvez effectuer votre règlement en espèces, par carte bancaire, par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable du Lycée LAMA-PREVOT.**

 Le paiement par virement est **recommandé** :

Références bancaires du lycée Lama –Prévoit : FR76 1007 1973 0000 0010 0573 888 TRPUFRP1

**Deux forfaits trimestriels sont proposés aux élèves :**

*Pour les élèves scolarisés au lycée Lama–Prévoit :*

Internes 7 jours du 4 septembre au 20 décembre 2024: 1642.94 €

Internes 6 jours (retour le dimanche soir) du 4 septembre au 20 décembre 2024 : 1325.70 €

Internes 5 jours (retour le lundi matin) du 4 septembre au 20 décembre 2024: 1236.82 €

*Pour les élèves scolarisés dans un autre lycée :*

Internes 7 jours du 4 septembre au 20 décembre 2024: 1230.60 €

Internes 6 jours (retour le dimanche soir) du 4 septembre au 20 décembre 2024: 913.36 €

Internes 5 jours (retour le lundi matin) du 4 septembre au 20 décembre 2024 : 824.48 €

La première carte délivrée pour le passage au self est gratuite et utilisable tout au long de la scolarité au lycée.

En cas de dégradation ou de perte, une nouvelle carte sera attribuée moyennant 7 euros.

**Les élèves qui sont en stage durant cette période doivent le signaler au service d'intendance afin de bénéficier d'une remise des jours de stage. Il est aussi porté à votre connaissance, qu'aucun élève ayant une créance ne sera repris à la demi-pension et que l'inscription pour le trimestre suivant est conditionnée par l'apurement de cette créance.**

Rémire, le .....

Signature du responsable légal ou tuteur,

**Cette fiche doit être transmise par mail accompagnée d'une copie du justificatif de paiement.  
Aucune fiche d'inscription ne sera prise en compte sans paiement.**